

DB5/DSEI/SSPI

## Synthèse de la note sur la répartition régionale de l'investissement au titre de l'année 2018

Durant la dernière décennie, le Maroc s'est engagé dans une dynamique de réformes macroéconomiques, sectorielles, structurelles et juridiques, accompagnées par un effort budgétaire considérable au niveau de l'investissement public. Cet effort est particulièrement consacré à la mise en œuvre des stratégies sectorielles visant le renforcement des infrastructures, la stimulation de la croissance économique et la réduction des disparités sociales et territoriales. L'objectif ultime étant d'optimiser les retombées de l'investissement public et d'en assurer une répartition équitable au profit de l'ensemble des citoyens au niveau de l'ensemble des territoires du Royaume. Dans sa troisième édition, la note sur la répartition régionale de l'investissement, accompagnant la loi de finances 2018, met le point sur la portée régionale de l'investissement public et ses impacts socio-économiques, et ce à la lumière de la mise en place très prochainement d'un nouveau système de gestion des projets d'investissement public :

La note sur la répartition régionale de l'investissement public, au titre de l'année 2018, fait ressortir dans sa première partie la présentation du bilan des réalisations en termes d'effort en investissement public, tandis que la deuxième partie est consacrée aux retombées économiques et sociales de la répartition régionale de l'investissement public, aussi bien en termes de croissance qui a évolué à un rythme soutenu et résilient, qu'en termes de réalisations importantes, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base et la réduction des disparités sociales et territoriales. Dans sa troisième partie la note présente les perspectives d'amélioration du rendement socio-économique de l'investissement public, à travers l'adoption d'un nouveau système de gestion des investissements publics. En dernier lieu, la note enrichit l'analyse par une présentation détaillée des projets d'investissement public prévus au niveau régional pour l'année 2018, au titre du budget général de l'Etat et des budgets des Etablissements et Entreprises Publics, dont le montant global s'élève à 195 MMDH.

L'investissement public constitue un choix stratégique et volontaire de l'Etat, compte tenu de son rôle de levier du développement économique et social du pays. Ces dernières années, le Maroc a accru ses efforts en matière d'investissement public de manière significative. En effet, l'investissement public a plus que

doublé (2,67 fois) durant les 10 dernières années, passant de 71 MMDH en 2006 à 195 MMDH en 2018. Un taux d'investissement total (public et privé) au-delà de 30% du PIB dans la dernière décennie, positionne le Maroc parmi les pays ayant les taux d'investissement les plus élevés dans la Région MENA.

L'effort de l'investissement public au niveau régional se concrétise à travers l'émergence de la région comme acteur principal dans le développement économique et social, moyennant l'accroissement de l'attractivité économique des territoires en poursuivant les investissements dans les secteurs productifs, le renforcement des infrastructures pour améliorer la mobilité et la connexion entre les territoires et réduire ainsi l'enclavement des régions difficilement accessibles, et le développement des pôles urbains intégrés et l'aménagement du territoire.

En particulier, cette dynamique a permis d'enregistrer des avancées considérables dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies sectorielles en particulier, le Plan Maroc Vert, le Plan National de l'Emergence Industrielle, la stratégie énergétique, la stratégie touristique, le Plan Maroc Numérique, le Plan Halieutis. Lequel effort a permis également le lancement des grands chantiers d'infrastructure et des projets structurants dans de multiples domaines tels que : les routes, les autoroutes, les barrages, les aéroports, le TGV Casa-Tanger, le complexe portuaire Tanger MED, le port de Safi et celui de Nador West MED. Cela, compte non tenu du lancement des programmes de développement urbain intégré pour les villes de Casablanca, Rabat, Tanger, Tétouan, Salé, Marrakech, Kenitra et Al Hoceima.

Les résultats de l'investissement public se font également tangibles en matière de développement social, puisque le Maroc s'est doté ces dernières années d'une large palette de programmes visant la réduction de la pauvreté, la lutte contre les disparités sociales et spatiales et le désenclavement des zones difficiles d'accès. Lesdits programmes se sont répercutés positivement sur les indicateurs sociaux nationaux, notamment :

- Le taux d'électrification rurale : 99,4 % ;
- Le taux d'approvisionnement en eau potable en milieu rural : 96 % ;
- Le taux d'accessibilité de la population rurale aux routes : 79% ;
- Le taux de mortalité infantile : 27 pour 1000 naissances vivantes en 2017 contre 40 en 2003-2004 ;
- Le taux de scolarisation pour le primaire, le collégial et le qualifiant : 99,1%, 90,4% et 70,1% respectivement en 2014-2015, contre 91,6%, 70,2% et 49,9% en 2008-2009 ;
- Le nombre des Villes Sans Bidonvilles (VSB) : déclaration de 58 VSB à fin septembre 2017 ;
- Le déficit en logements : 400.000 unités en 2017 contre 1.240.000 unités en 2002.

Combiné au grand projet de la régionalisation avancée enclenché par notre pays, et qui a permis d'affecter aux régions des ressources financières de l'ordre de 7 MMDH au titre de la loi de finances 2018 dans l'objectif d'atteindre 10 MMDH en 2021, l'investissement public a réussi d'impulser les régions qui semblaient autrefois ne contribuer que très faiblement à la valeur ajoutée globale, à des niveaux très satisfaisants de création de la richesse. C'est le cas d'ailleurs des régions du Sud qui se sont dotées dernièrement d'un nouveau modèle de développement socioéconomique visant la création de pôles compétitifs capables de générer une nouvelle dynamique, et des opportunités d'emploi nécessaires au profit des jeunes et des femmes, de consolider le développement intégré et de promouvoir la dimension culturelle. Cela en s'appuyant sur la gouvernance responsable dans le cadre de la régionalisation avancée. Il est à signaler que ce programme intégré de développement est doté d'une enveloppe budgétaire de 77 MMDH sur la période 2015-2021 et d'un portefeuille d'environ 650 projets. Ce programme entame

aujourd'hui la phase de concrétisation des actions, suite à la signature des conventions de soutien financier de l'Etat au profit des trois régions du sud, et des contrats programmes de développement intégré pour chaque région.

Enfin, et en vue d'assurer une meilleure performance de l'investissement public et d'améliorer son impact sur les conditions de vie des citoyens, notamment au niveau local et régional, un nouveau Système de Gestion des Investissements Publics "SGIP" sera adopté à partir de l'année 2018. Il vise la mise en place d'un cadre unifié pour la gestion de l'investissement public, permettant à terme d'allouer les ressources publiques aux projets présentant les meilleurs rendements sociaux et économiques. Cela en toute conformité avec les orientations stratégiques de la politique de l'Etat et dans l'objectif de répondre, précisément, aux impératifs d'une meilleure sélection des projets proposés et d'un filtrage tout au long du cycle de vie des projets d'investissement, avec une concentration sur la phase d'évaluation ex-ante de cycle des projets tout en renforçant les missions de suivi et d'évaluation ex-post.